

<https://ricochets.cc/Deviation-amiante-a-St-Peray-Jacques-Dubay-en-flagrant-delit-de-mensonge-et-de-mise-en-danger-volontaire-d-autrui-8406.html>



Déviation & amiante à St Péray : Jacques Dubay en flagrant délit de mensonge et de mise en danger volontaire d'autrui



Publication date: samedi 24 mai 2025

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Dans la lutte contre le projet de déviation et d'immobilier destructeurs de terres agricoles et de biodiversité, citons le maire : Jacques Dubay.

L'ex maire de St Péray et président de la com com CCRC s'est à nouveau négativement illustré : en refusant de fournir un document administratif malgré l'obligation légale évidente de le faire. Un document qui met en évidence sa responsabilité et son mensonge concernant la mise en danger d'employés par rapport aux dangers de bâtiments amiantés.

Jacques Dubay s'est enfoncé en essayant laborieusement de couvrir une de ses irrégularités en usant d'une autre irrégularité...

Un scandale sanitaire, environnemental et démocratique

▶ **[Attention présence d'AMIANTE ! Ce que des élus de la Communauté de Communes ont dissimulé](#)**

Des bâtis situés sur le tracé de la déviation de Saint-Péray ont été en partie démolis le 10 octobre 2024 ; destruction commanditée par le président de la CCRC, menée par des agents de la CCRC, aux côtés de l'entreprise Comte TP et de l'entreprise Tremplin (insertion). Ces bâtiments ont été démolis sans les précautions nécessaires alors qu'ils contenaient de l'amiante. ALTERRE a demandé sans relâche le diagnostic amiante de ces bâtiments détruits de puis octobre 2024. Ce n'est que qu'au printemps 2025 que ce document a enfin été communiqué.

▶ **[Ouvriers exposés à l'amiante en Ardèche : le maire a menti](#)** : Après sept mois d'attente, les opposants au contournement routier de Saint-Péray, en Ardèche, ont eu accès à un document crucial : le diagnostic amiante du lieu-dit Le Nichoir, sur le tracé des travaux de la route départementale 86. **Réalisé en juillet 2024, ce rapport prouve que Jacques Dubay, maire (UDI) de la commune jusqu'en janvier et président de la Communauté de communes Rhône Crussol (CCRC), était au courant de la présence des fibres toxiques dans les bâtiments détruits. Et donc de l'exposition des travailleurs à l'amiante lors du chantier, trois mois plus tard. « Aucun salarié n'a été exposé à l'amiante », jurait alors pourtant l'élu à Reporterre. (...)**

▶ Aucune raison valable de finir un projet routier/immobilier qui a été mal commencé, de continuer dans une direction nuisible.

Dirait-on qu'on doit absolument terminer un génocide à moitié entamé ??